

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le dix-neuvième (19^e) jour du mois de janvier 2026, à dix-huit heures trente (18 h 30), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Nicolas Harvey, Boris Saint-Jean Petterson, et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Michel Kowalew.

Est absent : Monsieur le maire Gilles Harvey.

Assiste également à la séance madame Josyane Gauthier, directrice générale et madame Chantal Lamarre, greffière-trésorière.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance extraordinaire ont été affichés aux endroits fixés par le Conseil et acheminés à tous les membres du conseil de la manière et dans le délai établi par la Loi.

Le sujet suivant est à l'ordre du jour, soit :

1. Lecture et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2026 ainsi que du programme triennal en immobilisation.

Rés # 26-01-24 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2025

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 953.1 et suivant du Code municipal de la Province de Québec ;

ATTENDU que ce Conseil prévoit des dépenses équivalentes aux recettes pour l'année 2025, avec les impacts suivants :

Revenus 3 997 742 \$
Dépenses 3 997 742 \$

Augmentations ou diminutions des coûts selon les principaux postes budgétaires - 2026			
	2026	2025	IMPACT \$
Quote-part MRC	534 082 \$	475 326 \$	58 756 \$
Assurances	82 560 \$	77 460 \$	5 100 \$
Garage municipal et caserne	289 812 \$	186 550 \$	103 262 \$
Sûreté du Québec	118 474 \$	121 360 \$	2 886 \$
Entretien de l'aqueduc	40 000 \$	3 000 \$	37 000 \$
Entretien des égouts	95 000 \$	10 000 \$	85 000 \$
Gestion des matières résiduelles	422 686 \$	303 089 \$	119 597 \$
Masse salariale	984 508 \$	1 039 166 \$	(-54 658 \$)

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon adopte, par la présente, le budget 2025, avec des revenus et des dépenses de **3 997 742 \$**;

QU' une copie du résumé des présentes prévisions budgétaires soit

expédiée à chaque adresse civique de notre municipalité, ainsi que sur notre site « WEB ».

Rés # 26-01-25

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2025, 2026 ET 2027

ATTENDU QUE

tous les membres du conseil ont pris connaissance du programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027, de la Municipalité de Saint-Siméon ;

Plan triennal d'immobilisation 2026-2027-2028

	2026	2027	2028	
Sécurité civile				
Remplacement des appareils respiratoires	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	Réserve fonds municipal
Garage et caserne				Municipalité * RE**
Transport				
Drainage des rues Tremblay et du Quai		260 000 \$		PAVL 2024 : 70% municipalité et 30% RE**
Hygiène du milieu				
Projet de traversée d'agglomération			7 000 000 \$	MTQ, MAMH et Municipalité RE**
Aqueduc Baie-des-Rochers	200 000 \$			TECQ 80% Municipalité 20%
Assainissement – Hôtel de ville + Toilettes publiques	55 000 \$			Réserve fonds municipal
Assainissement – rue Saint-David	40 000 \$			Réserve fonds municipal
Loisirs et culture				
Aménager un toit sur la patinoire			2 300 000 \$	MELS : 80% et Municipalité 20% RE**
Piste de ski de fond			50 000 \$	MELS : 80% et Municipalité 20% RE**
Réfection de la toiture de la bibliothèque		80 000 \$		PRIMA 100%
Aménagement et urbanisme				
Projets structurants	23 650 \$	23 650 \$	23 650 \$	MRC 80% et Municipalité 20%
Projet de développement domiciliaire		65 000 \$		Municipalité RE**

* Les coûts ne peuvent être divulgués en raison de la publication d'un appel d'offres public sur SEAO

** Règlement d'emprunt

EN

CONSÉQUENCE,

sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028, de la Municipalité de Saint-Siméon :

La période de questions réservée au public n'est pas tenue car personne autre que les membres du Conseil, le maire suppléant et les officières de la Municipalité n'était présent.

Rés # 26-01-26 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 18 h 37.

Moi, Michel Kowalew, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Kowalew
Maire suppléant

Josyanne Gauthier
Directrice générale